

Direction départementale des Finances Publiques des PO

Pôle d'évaluation domaniale AUDE-PO

4 boulevard KENNEDY  
66000 PERPIGNAN

téléphone : 04 68 08 10 20  
mél. : ddvip66.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

le 30/09/2021

La Directrice des Finances  
Publiques des P/O à

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par :Christiane BRUNEAU

téléphone : 04 68 08 10 23  
courriel : christiane.bruneau@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : 5206962  
Réf OSE : 2021-66175-61476

M. LE PRÉSIDENT DE LA CC DES  
AUBÈRES, DE LA COTE VERMEILLE ET DE  
L'ILLIBERIS

## AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

|                       |                           |
|-----------------------|---------------------------|
| Désignation du bien : | Parcelles                 |
| Adresse du bien :     | ST GENIS DES FONTAINES    |
| Valeur vénale :       | 75,35€ ; 63,39€ et 57,41€ |

*Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.*

### 1 – SERVICE CONSULTANT

CC DES ALBERES, DE LA COTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS

affaire suivie par :Mme CAYROL

### 2 – DATE

de consultation :18/08/2021

de réception : 18/08/2021

de visite :

de dossier en état :18/08/2021

### **3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Vente de parcelles publiques sur une Zone d'Activités Économique Intercommunale située sur la commune de Saint Genis des Fontaines

### **4 – DESCRIPTION DU BIEN**

Références cadastrales : section AX n° 97-98-99-109-115-116-119-124-125-126-129-130-132.

Parcelles de nature artisanale pour 11 735 m<sup>2</sup>.

### **5 – SITUATION JURIDIQUE**

Propriété de la communauté de communes

### **6 – URBANISME – RÉSEAUX**

Zone artisanale

### **7 – DATE DE RÉFÉRENCE**

### **8 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE**

La proposition de prix sur trois zones soit 75,35€ pour la zone A, 63,39€ pour la zone B et 57,41€ pour la zone C n'appelle pas d'observation.

### **9 – DURÉE DE VALIDITÉ**


Validité 24 mois

### **10 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES**

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques  
et par délégation,

  
L'Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques  
Christine CREUTZ

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.